

La Commission nationale du débat public (CNDP) recrute 4 Volontaires du débat public (Dunkerque)

Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) a pour projet d'étendre de façon considérable un de ses bassins, afin d'accueillir un plus grand nombre de navires porte-conteneurs. Ce projet prévoit des impacts très forts sur tout le territoire du Dunkerquois et dans la région des Hauts-de-France, notamment en termes d'emploi, d'environnement et d'aménagement du territoire.

Pour cette raison, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé l'organisation d'un grand débat sur ce projet. Il aura lieu de fin septembre 2017 à fin janvier 2018.

La CNDP a confié l'organisation et l'animation de ce débat à une commission particulière du débat public (CPDP), qui s'est établie à Dunkerque. Elle est composée de 8 membres et est appuyée par un secrétariat général comptant 4 personnes.

L'objectif du débat public est en premier lieu de **s'assurer de la bonne information de la population et des acteurs du territoire** quant au projet du maître d'ouvrage, mais aussi de **permettre au public le plus large et le plus varié de poser des questions et donner son avis**.

A l'issue du débat, la CPDP publiera un compte-rendu dans un délai de 2 mois. Le Maître d'ouvrage disposera alors d'un délai de 3 mois pour faire part de sa décision quant aux suites qu'il entend donner à son projet : le poursuivre en l'état, le modifier ou l'annuler.

Le débat public est un moment démocratique important, qui doit aider les décideurs à prendre les bonnes décisions sur les sujets d'avenir, et qui permet la participation des citoyens aux décisions sur les grands projets qui les concernent.

Dans cette optique, **la CPDP recrute 4 volontaires du débat public**, sous le statut de service civique.

Le volontaire intègre l'équipe du secrétariat général de la CPDP, dont les bureaux sont situés en centre ville de Dunkerque. Il participe pleinement à l'organisation et à l'animation du débat, ainsi qu'au recueil des avis de la population.

Plus précisément, le volontaire :

- oriente les citoyens souhaitant s'informer sur le projet et sur les modalités du débat public (il peut être amené à accueillir le public au local de la commission et lors de chacune des initiatives de la commission sur le territoire) ;
- participe à la préparation et au déroulement des événements publics organisés par la CPDP ;
- assure, par sa présence active, la communication de la CPDP dans les espaces publics et les points de contact avec la population (accueil à la maison du débat, dans les places, centres commerciaux, gares, lieux culturels...)

- recueille les avis du public et contribue à leur synthèse ;
- contribue à aider la commission à établir le contact avec des publics cibles : quartiers populaires, lycées, universités, personnes âgées, populations précaires ;
- contribue de manière générale à l'accessibilité du débat public au plus près des populations, dans l'espace public et sur Internet.

Pour le volontaire, cette mission doit être très enrichissante :

- Il évoluera au sein d'une équipe dynamique, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, et assumera des missions variées.
- Il rencontrera un grand nombre d'acteurs du territoire.
- Il prendra part à l'organisation des événementiels (grandes réunions publiques, débats dans l'espace public, réunions thématiques) et pourra découvrir à cette occasion auprès des prestataires de la CPDP un certain nombre de métiers : organisation logistique des événements accueillant du public, élaboration des documents de communication, ingénierie du son et de la lumière, métiers de l'accueil et de la sécurité, etc.
- Il participera aux « débats mobiles » organisés avec l'aide d'un prestataire, qui consistent à aller à la rencontre du grand public dans son environnement quotidien, sur les places publiques.

Qualités requises pour devenir volontaire du débat public :

La CPDP appréciera particulièrement le dynamisme du volontaire, son esprit d'équipe, ses propositions d'actions et ses initiatives, son goût pour l'échange et la discussion avec les autres.

La CPDP accompagnera les volontaires tout au long de cette mission, si bien que tous les jeunes, quels que soient leurs parcours et leurs expériences, sont susceptibles de pouvoir s'intégrer à l'équipe, à partir du moment où ils partagent les objectifs du débat public et respectent les règles auxquelles la CPDP est elle-même sujette : neutralité, indépendance, confidentialité, discrétion...

Habitant idéalement le Dunkerquois, le volontaire connaît bien ce territoire, les habitudes de la population, notamment des jeunes (les lieux de rencontres et d'activités).

Comment candidater ?

Adresser une lettre de motivation et un CV jusqu'au mardi 13 juin au soir, à l'adresse mail suivante :

portdedunkerque@debat-cndp.fr

Un entretien pourra ensuite vous être proposé.

Contrat

Les postes sont à pourvoir au plus vite. La mission se terminera fin janvier 2018, à l'issue du débat public. La durée de travail hebdomadaire est de 24 heures. Les horaires peuvent être décalés (semaine, soir ou week-end), en fonction du calendrier des événements publics organisés par la commission.

L'indemnité perçue par le volontaire est de 567 € par mois.

Un espace est prévu au local de la commission à Dunkerque pour accueillir les volontaires, avec un vestiaire, une cuisine, un micro-onde, etc.